### ©SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Direction générale Environnement Avenue Galilée 5 bte 2 - 1210 Bruxelles

#### ACTE D'AUTORISATION

Modifications administratives d'une autorisation nationale

Le Ministre de l'Environnement décide:

#### §1.<u>Le produit biocide:</u>

Induline SW-900 IT (autre nom commercial: Aqua IG-15-Imprägniergrund IT, Aqua IG-15) est autorisé conformément à l'article 6 du Règlement d'exécution (UE) N° 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 08/12/2027. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les pesticides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

§2.Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans le présent acte d'autorisation :

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

REMMERS GMBH

Numéro BCE: /

Bernard-Remmers-Straße 13

DE 49624 Löningen

- Nom commercial du produit: Induline SW-900 IT

- Autre nom commercial : Aqua IG-15-Imprägniergrund IT, Aqua IG-15

- Numéro d'autorisation: BE2019-0002

- Utilisateur autorisé: Uniquement pour les professionnels

- But visé par l'emploi du produit:
  - o Fongicide
  - o Insecticide
- Forme sous laquelle le produit est présenté:



- o EW Emulsion de type aqueux
- Emballages autorisés: Voir le résumé des caractéristiques du produit.
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Propiconazole (CAS 60207-90-1): 0,8%

Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC) (CAS 55406-53-6): 0,8%

(RS)-alpha-cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-

dimethylcyclopropanecarboxylate (Cyperméthrine) (CAS 52315-07-8): 0,2%

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est autorisé:

8 Produits de protection du bois

Exclusivement autorisé comme protecteur de bois en classes d'utilisation 2 et 3 par brossage, trempage, flow-coating et pulvérisation dans des installations fermées

- Date limite d'utilisation : Date de production + 6 mois
- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH :

Code Pictogramme	Pictogramme
GHS08	
GHS09	

Mention d'avertissement: Danger

Code H	Description H	Spécification		
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer			
	l'effet s'il est connu) (indiquer la voie			
	d'exposition s'il est formellement prouvé			
	qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au			
	même danger)			
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques,			
	entraîne des effets néfastes à long terme			

Code EUH	Description EUH	Spécification
EUH208	Contient du (de la) (nom de la substance	3-iodo-2-
	sensibilisante). Peut produire une réaction	propynylbutylcarbam
	allergique.	ate et propiconazole
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur	
	demande.	



- §3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.
  - Mode d'emploi : Voir le résumé des caractéristiques du produit.
  - Organismes cibles:
    - o Sclerophoma pityophila
    - o Poria placenta
    - o Aureobasidium pullulans
    - o Coniophora puteana
    - o Coriolus versicolor
    - o Gloeophyllum trabeum
    - o Hylotrupes bajulus
    - o Reticulitermes sp
- §4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:
  - Fabricant Induline SW-900 IT (autre nom commercial: Aqua IG-15-Imprägniergrund IT, Aqua IG-15):

REMMERS GMBH, DE

- Fabricant Propiconazole (CAS 60207-90-1):

LANXESS DEUTSCHLAND GMBH, DE

- Fabricant Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC) (CAS 55406-53-6):

TROY CHEMICAL COMPANY BV, NL

- Fabricant (RS)-alpha-cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (Cyperméthrine) (CAS 52315-07-8):

ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX, BE

- §5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:
  - L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
  - La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
  - L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet autorisation et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation.
  - Le produit reste autorisé pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
  - Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 32 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez



consulter le site du Centre Antipoisons (www.poisoncentre.be).

- Conformément à l'article 47 du règlement (UE) nr 528/2012, le détenteur d'autorisation est dans l'obligation d'informer le service compétent immédiatement s'il s'avère que le produit biocide contient des substances qui sont officiellement reconnues comme perturbateurs endocriniens par l'ECHA (https://echa.europa.eu/fr/ed-assessment; https://echa.europa.eu/candidate-list-table; https://circabc.europa.eu/w/browse/e379dc27-a2cc-46c2-8fbb-46c89d84b73d).
- Pour tout produit et/ou emballage uniquement destiné aux utilisateurs professionnels, il est de la responsabilité des personnes mettant à disposition sur le marché le produit et/ou l'emballage de veiller à ce qu'il ne soit pas fourni au grand public.
- Des éventuelles conditions spécifiques, comme mentionnées dans le(s) Règlement(s) d'exécution de la Commission approuvant la/les substance(s) active(s) concernée(s) contribuant à la fonction biocide pour le(s) type(s) de produit(s) pertinent(s), conformément au Règlement (UE) nr 528/2012, doivent être respectées.
- Voir le résumé des caractéristiques du produit.

#### §6. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H360	Toxicité pour le système reproductif - catégorie 1B
H400	Toxicité aiguë (milieu aquatique) - catégorie 1
H410	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 1

#### §7. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 4,00

#### §8. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:



Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables

#### Respect des

- 1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et
- 2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

#### - Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage		
		•		Profess ionnel	Grand public	
Respirati on	Demi- masque de protection	Protection respiratoire en cas de risque d'éclaboussures/ brouillard. Filtre A/P2 selon EN 405.	Autre	Oui	Non	
Mains	Gants	Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Matériau des gants: Caoutchouc chloroprène Caoutchouc nitrile Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais	EN 374-1: 2003	Oui	Non	



Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage		
		•		Profess ionnel	Grand public	
		aussi d'autres			1	
		critères de				
		qualité qui				
		peuvent varier				
		d'un fabricant à				
		l'autre. Puisque				
		le produit				
		représente une				
		préparation				
		composée de				
		plusieurs				
		substances, la				
		résistance des				
		matériaux des				
		gants ne peut				
		pas être calculée				
		à l'avance et				
		doit, alors, être				
		contrôlée avant				
		l'utilisation.				
		Temps de				
		pénétration du				
		matériau des				
		gants:				
		Les temps de				
		pénétration				
		déterminés				
		conformément à				
		la norme EN				
		374, section III				
		ne sont pas				
		réalisés dans les				
		conditions de la				
		pratique. C'est				
		pourquoi, une				
		durée maximale				
		de port des				
		gants				
		correspondant à				
		50 % du temps				
		de pénétration				
		est				
		recommandée.				
		Le temps de				
		pénétration				
		exact est à				
		déterminer par				
		le fabricant des				
		gants de				



Catégor	e Condition	Description	Norme EN	Usage	
				Profess ionnel	Grand public
		protection et à respecter.			

#### Bruxelles,

Reconnaissance mutuelle séquentielle - Produit biocide unique le 21/2/2019 Modifications administratives d'une autorisation nationale,

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, (Par A.M. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: louis lucrèce

Le: 29/11/2022

